

Arrêté N° 2024-168

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

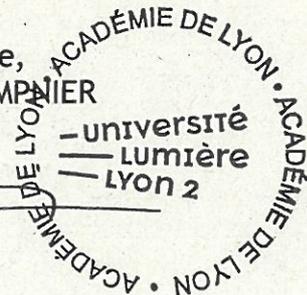
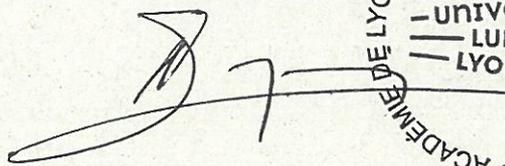
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master MEEF 1^{er} degré est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master MEEF 1er degré

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Marc GUIGNARD	MCF
Enseignant-chercheur	Julien MASSON	PR
Enseignante-chercheur	Stéphanie COLIN	MCF
Professionnelle	Virginie CHARAYRON	Professeur des écoles
Professionnelle	Delphine CLEMENT	Professeur des écoles